

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP président
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 84

Séance tenue le 18 mars 2003, à 19 h 30
Église Notre-Dame-du-Rosaire
20, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
SYNDICAT AGRICOLE DE LA RELÈVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
MARC CHAMPAGNE.....	3
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DE-L'OR	
JEAN-CLAUDE MASSEY, RENÉ PERRON.....	15
REPRISE DE LA SÉANCE	26
MRC DE TÉMISCAMINGUE ET ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC	
PHILIPPE BARRETTE, DENIS CLERMONT, DANIEL DUFEAULT	26
GUY PERREAULT	40
DROIT DE RECTIFICATION :	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	
JOCELYN ROY	44

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise de l'audience publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Alors, bonsoir à chacun, chacune d'entre vous.

10 Comme vous voyez sur la plaque, je m'appelle André Beauchamp. Je suis membre de la Commission. Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Alfred Marquis, commissaire et également membre de la Commission. Les deux autres membres de la commission, madame Louise Boucher qui préside la Commission, et monsieur Mario Dumais, sont aujourd'hui à Rimouski parce que la procédure nous permet, au moment des mémoires, de séparer l'équipe pour être capable d'accélérer les travaux.

15 Il y a beaucoup de mémoires qui nous sont présentés, on a plus de 300 mémoires à auditionner, et compte tenu de l'ensemble des travaux qu'il nous reste dans les délais qui nous sont impartis, nous avons jugé préférable de diviser la Commission pour la tournée régionale.

20 J'identifie brièvement les gens qui accompagnent la Commission. Alors, à l'arrière, madame Marie-Josée Méthot qui est coordonnatrice de la Commission. À l'avant, ici à côté, monsieur Daniel Bérubé, professionnel en communication; et madame Julie Cyr qui agit à titre d'analyste auprès de la Commission.

25 À la régie et à la sonorisation, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier; et à la sténotypie, madame Lise Maisonneuve. Et il y a aussi la télévision locale qui nous accompagne et qui permettra aux gens du coin de pouvoir suivre les travaux de la Commission.

30 Je rappelle les démarches que nous avons entreprises. Quand nous avons reçu le mandat du ministre de l'Environnement, comme il n'y avait pas d'étude d'impact, la Commission a tenu un certain nombre de journées thématiques pour essayer d'explorer le contenu possible des questions liées au débat que nous avons, à savoir le développement durable de la production porcine. On a donc fait différentes tables rondes et journées où nous avons invité de nombreux spécialistes de différents secteurs pour essayer de construire un peu la connaissance. Ensuite, nous avons fait la tournée régionale pour permettre aux gens de poser des questions aux ministères concernés et de s'assurer que les ressources gouvernementales puissent servir à

35 répondre à un certain nombre de questions cruciales qui sont préliminaires.

40 Cette acquisition de connaissance étant faite, nous en sommes maintenant à l'étape de l'audition des mémoires. C'est-à-dire que vous êtes invités maintenant à présenter votre propre pensée sur cette question-là et essayer de convaincre la Commission, de suggérer à la Commission des pistes à retenir, d'essayer de faire valoir des points de vue, et d'essayer de nous indiquer des pistes de solution et de la meilleure réponse possible à la question qui est soulevée, à savoir l'intégration de la production porcine dans le cadre du développement durable. C'est l'étape où nous en sommes maintenant.

45

50 Nous sommes à notre dernière soirée à Ville-Marie. Ce soir, il y a quatre groupes qui se feront entendre. La procédure est simple. Vous avez produit un mémoire, nous avons lu ce mémoire, nous l'avons discuté entre nous, mais je pense qu'il est important que vous veniez le présenter. Nous vous accordons une demi-heure par intervenant. Si vous prenez vingt-cinq minutes d'exposé, bien, il nous restera simplement cinq minutes de discussion et d'échange. Nous souhaitons que vous puissiez prendre dix, quinze minutes d'exposé si vous voulez, puis après ça nous permet d'échanger avec vous.

55 La problématique n'est pas d'essayer de vous faire cuire, de vous coincer, de vous insulter d'aucune manière mais, au contraire, d'essayer de comprendre en profondeur ce que vous voulez dire et de voir comment vous réagissez par rapport à d'autres groupes qui peuvent avoir tenu des propos différents des vôtres, au fond pour notre part comprendre comment s'établit la dynamique du dossier et quelles sont les perceptions qui sont vécues dans toute la diversité des opinions qui nous sont apportées.

60 On doit dire qu'on a reçu des mémoires tout à fait remarquables et qu'il y a une énorme diversité de pensée, de perception dans un dossier qui est exceptionnellement complexe.

65 Alors, est accordé à tout intervenant dans l'audience un droit possible de rectification. J'explique tout de suite de quoi il s'agit. Si quelqu'un dans un mémoire dit quelque chose qui vous semble faux par rapport aux faits, vous avez le droit de demander un droit de rectification pour corriger ce fait-là que vous estimez faux. Donc, ce n'est pas un droit d'argumenter. Ce n'est pas un droit de venir faire une contre-preuve mais simplement un droit de corriger des erreurs de faits qui ont pu se glisser. Si par exemple quelqu'un vous dit que je suis né en 1838, vous pourrez le corriger en disant qu'ils se trompent d'un siècle. C'est un fait. Alors, ça va pour le droit de rectification?

75 Maintenant, s'il y a des gens qui veulent encore présenter un mémoire et qui n'ont pas pu le faire, il est trop tard pour présenter un mémoire à la Commission, mais vous pouvez toujours déposer un mémoire à la Commission et il servira à la documentation de la Commission. On ne vous entendra pas mais le mémoire nous sera transmis et nous le lirons, et il fera partie de la documentation de base de la présente Commission. Si vous voulez faire ça, vous avez jusqu'au 15 mai pour envoyer un mémoire écrit auprès de madame Anne-Marie Gaulin, secrétaire coordonnatrice de la Commission.

80 Alors, sur ces paroles d'introduction, j'invite donc maintenant le Syndicat agricole de la relève de l'Abitibi-Témiscamingue. J'ai le plaisir d'accueillir sans doute monsieur Marc Champagne. Est-ce que madame Langlais est arrivée?

85 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Non, madame Langlais ne sera pas présente.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Elle ne sera pas présente. Alors, là, vous osez tout seul venir.

M. MARC CHAMPAGNE :

95 Oui.

LE PRÉSIDENT :

100 Bonsoir, monsieur Champagne. Je vous invite donc à nous faire votre présentation. Et après ça, ça va nous faire plaisir d'échanger avec vous.

M. MARC CHAMPAGNE :

105 Bonsoir, monsieur Beauchamp, monsieur Marquis. Ça me fait plaisir de présenter un mémoire ici. Comme tout le monde le sait, le moratoire sur la production porcine a amené une réflexion à faire au Québec et sur ce point aussi au niveau de la relève agricole.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

110 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, monsieur Champagne. Parlez-moi un peu de votre syndicat. Donc, il y a un syndicat de la relève à l'intérieur de l'UPA pour la région ici.

115 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Oui. Depuis 1997, il y a eu un syndicat de la relève agricole qui s'est fondé en région. Ce syndicat s'est affilié à la fois à la Fédération régionale de l'UPA et la Fédération provinciale de la relève agricole du Québec.

120

LE PRÉSIDENT :

Et il y a combien de membres dans votre syndicat?

125 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Ça varie beaucoup d'une année à l'autre, étant donné que le membership est volontaire. On varie d'une année à l'autre de 15 en passant jusqu'à 50, 60 membres pour la région.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce que vous appelez un membre de la relève? Est-ce qu'il y a une question d'âge ou une question de durée?

135 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Dans les règlements de la Fédération que nous appliquons en région, c'est les jeunes intéressés à l'agriculture à tous niveaux, qui sont âgés entre 16 et 35 ans.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Et ils ne sont pas nécessairement des producteurs, à ce moment-là?

M. MARC CHAMPAGNE :

145

Pas nécessairement des producteurs. Il s'agit que ce soit une personne intéressée par le milieu agricole, désirant un jour accéder à cette profession.

LE PRÉSIDENT :

150

Alors, quelqu'un qui est intéressé, est-ce qu'il fait partie du syndicat à ce moment-là?

M. MARC CHAMPAGNE :

155

Il s'agit d'appeler au syndicat et on le rentre membre ou si on fait des activités de sollicitation à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

160

D'accord. Donc, vous avez comme un statut spécial par rapport à l'UPA.

M. MARC CHAMPAGNE :

165

Oui. Dans la loi de l'UPA, il y a un volet justement qui permet d'avoir une Fédération provinciale de la relève et des syndicats régionaux.

LE PRÉSIDENT :

170 Et le mémoire que vous nous apportez aujourd'hui, vous-même, vous êtes un officier du syndicat?

M. MARC CHAMPAGNE :

175 Je suis un président du syndicat de la région.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes le président?

180 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

185 Bon, bravo. Et c'est une tâche lourde?

M. MARC CHAMPAGNE :

190 On est capable d'en prendre.

LE PRÉSIDENT :

195 Oui. Vous avez les épaules pour ça, bon. Et votre mémoire, j'imagine, a été accepté par les membres de votre exécutif, sans doute?

M. MARC CHAMPAGNE :

200 Oui. Le plan de notre mémoire a été déposé à notre assemblée générale annuelle. Et aussi, on y a été avec les orientations de la Fédération provinciale. Ils vont faire également leur mémoire, qui va être déposé le 8 avril à Drummondville. Ça fait qu'on fait un amalgame de tout ça et en accentuant aussi les problématiques de la région dans ce phénomène qui nous inquiète.

LE PRÉSIDENT :

205 Vous parlez de l'exode des jeunes, vers la fin, du coin. Est-ce que vous avez des données là-dessus? On en a demandé aujourd'hui et on n'en a pas eu. Est-ce que vous avez des statistiques sur l'exode des jeunes de votre région?

210 **M. MARC CHAMPAGNE :**

215 Non, on n'a pas de statistiques précises. Mais lors d'une consultation qu'il y a eue, les deux demoiselles qui sont venues hier présenter la concertation qui est en train de se faire en région sur le plan de développement, il y a une personne qui nous a fait une allocution quand on était autour de la table, qu'il n'y a pas nécessairement un gros exode des jeunes mais c'est les cerveaux qui s'en vont. Ça fait que les cerveaux, bien souvent, bien, c'est les générateurs d'emplois de la région. Ça fait que c'est ceux qui sont les plus diplômés.

220 Lui, il avait fait une certaine étude à ce niveau-là. Il nous l'avait présentée. Ça fait que je n'ai pas de chiffre précis à vous présenter aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

225 D'accord, ça va. Là, j'aimerais comprendre la distinction entre ce que vous appelez le processus de transfert et le processus de démarrage. Pouvez-vous, pour que je comprenne bien...

M. MARC CHAMPAGNE :

230 Dans les processus de transfert de ferme, le transfert de ferme, ce qu'on appelle souvent qui se fait d'une génération à l'autre dans la même famille, il y a des programmes gouvernementaux qui permettent justement l'accession à ce niveau-là. Exemple, on parle de la prime établissement des jeunes en agriculture liée à la formation, il y a des primes qui permettent aux jeunes d'avoir un accès aux capitaux lorsqu'ils font un transfert. Mais il n'y a aucun programme présentement pour que lorsqu'un jeune démarre à son compte, qui sont accessibles à ces jeunes pour démarrer.

LE PRÉSIDENT :

240 Donc, un transfert, c'est comme si votre père vous laissait sa ferme.

M. MARC CHAMPAGNE :

245 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, là vous avez un processus de transfert.

250 **M. MARC CHAMPAGNE :**

C'est ça.

255 **LE PRÉSIDENT :**

Un processus de démarrage, c'est quelqu'un qui ne prend pas le bien familial ou qui n'est pas fils d'agriculteur et qui veut s'établir.

260 **M. MARC CHAMPAGNE :**

C'est ça. En général, ce qu'on remarque souvent, c'est que c'est des jeunes qui travaillent à temps partiel à l'extérieur ou à temps plein, soit leur conjoint ou conjointe, vont se mettre du temps pour démarrer graduellement l'entreprise agricole via une terre qui est abandonnée ou des bâtiments qui sont abandonnés dans ces différents secteurs de la région.

265

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, là, vous dites que dans l'arrivée des jeunes, 90 % vient du transfert et 10 % du démarrage.

270

M. MARC CHAMPAGNE :

Oui.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Là, j'ai un problème avec votre document que vous m'avez déposé. En page 3, sur le tableau statistique, la deuxième colonne me donne le démarrage, vous avez les identifications par lieu. Après ça, le nombre total d'entreprises; ça, c'est les fermes actuellement en opération. Après ça, vous avez le nombre d'entreprises démarrage. Et là, vous en avez à peu près au total, si je fais le total des colonnes, à peu près 140. Et le nombre de transferts, vous en avez à peu près une quarantaine. Et ça ne marche pas avec vos 90 % et 10 %. Pouvez-vous m'expliquer la différence ici?

285 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Oui. La différence se situerait probablement au niveau de l'agriculture à temps partiel qui est comptabilisée à ce niveau-là, où est-ce qu'il y a des personnes qui sont également membres. Les chiffres partent des statistiques de la relève en région, ça fait que les agriculteurs à temps partiel sont probablement inclus dans le titre démarrage.

290

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez ramassé une statistique qui était d'une autre catégorie.

295

M. MARC CHAMPAGNE :

C'est ça.

300

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça marche.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

305

Alors, c'est pour ça que la somme des deux fait plus que 40, je suppose, aussi? Parce que si on a fait à peu près la somme.

M. MARC CHAMPAGNE :

310

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

315

Et malgré tout, lorsque vous parlez de 40, si on regarde le même tableau, de 94 à 98, disparition de 160 à 170 fermes à peu près dans la région sur 826 à la fin, c'est quand même un nombre important. Et vous parvenez quand même à avoir une quarantaine de nouvelles installations sur des fermes, annuellement.

M. MARC CHAMPAGNE :

320

Oui. À ce niveau-là, c'est que souvent les entreprises qu'on voit disparaître, c'est les entreprises où la relève n'est pas présente. Donc, c'est des entreprises qui vont se trouver soit démantelées en majeure partie. Donc, c'est toujours des entreprises qui seraient potentielles à faire un transfert de ferme à ce niveau-là. Mais il n'y a pas de maillage fait souvent entre le jeune qui veut accéder à la profession, qui n'a pas de ferme ciblée, et le vendeur qui n'a pas de relève ciblée.

325

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

330

Un peu plus loin dans votre mémoire, là, je suis rendu au bas de la page 5 où vous parlez de l'accès à la profession, et la dernière ligne en bas, vous dites:

« Cette intégration est aujourd'hui compromise par les difficultés d'accès au foncier, au financement et aux services-conseils. »

335

340 Je ne sais pas si vous pourriez nous les classer un peu ces trois facteurs-là, lesquels qui sont les plus limitants dans l'établissement des jeunes. Est-ce que c'est l'accès au foncier? Je pense que non parce que vous venez de nous dire qu'il y en a beaucoup. Mais le financement et les services-conseils, enfin, je ne sais pas comment est-ce que vous les classez.

M. MARC CHAMPAGNE :

345 Le plus gros va être le financement, en premier lieu, où est-ce qu'un jeune, exemple, qui sort du Cegep avec un diplôme d'études collégiales en agriculture, se retrouve qu'il a des dettes lorsqu'il sort de l'école et souvent il se retrouve devant une institution financière ou le service, peu importe à quel niveau, on lui demande souvent un 10 % variant jusqu'à 15 % de mise en garantie ou de mise de fonds au démarrage de l'entreprise. Donc, si on prend que la moyenne des fermes en région vaut facilement 1 M\$, je me demande où est-ce qu'un jeune qui sort de l'école peut 350 trouver facilement 200 000 \$ qui sort de ses poches.

355 En ce qui a trait aux services-conseils, une région comme la nôtre a peu de compétition au niveau des services-conseils ou de compagnies. On a souvent accès à des choses qui sont plus précises. Il y a des services-conseils non liés comme les CREA que j'ai appelé tantôt, les centres régionaux d'établissement en agriculture, qui sont accessibles dans d'autres régions. Mais ici, la quantité d'entreprises agricoles et le nombre de transferts qui se fait à chaque année ne nous permet pas de financer ce type d'activité. Ça fait que ça nous enlève un service-conseil qui peut être lié.

360 Pour ce qui est de l'accès au foncier, c'est une préoccupation qu'on se pose, qui peut devenir un gros problème si jamais, suite aux recommandations du BAPE, l'intégration n'est pas réglementée. Notre crainte en région, c'est qu'une région comme la nôtre devienne une fosse à fumier pour les compagnies, au sens large, qui font de la production agricole. C'est-à-dire, lors de discussions avec des gens qui gèrent ces compagnies, ils nous ont affirmé que ce n'est pas 365 plus avantageux de construire une meunerie en région, par exemple, que laisser la production se faire ici et faire descendre la moulée par les transports.

370 Donc, notre crainte, c'est que dans une région où est-ce qu'on pourrait établir, parce qu'il y a un gros potentiel d'agriculture, on établirait des sites de production mais que l'économie resterait dans le Centre-du-Québec. C'est-à-dire que les meuneries, les abattoirs, les services resteraient dans le Centre-du-Québec et tout ce qu'on verrait se promener, c'est des camions pour transporter les biens du service.

375 Puis lorsque ces personnes-là arrivent en région, ils pourraient faire augmenter très facilement le prix du foncier de plusieurs milliers de dollars et, à ce niveau-là, ne plus rendre accessible le foncier à la relève et aux parents qui veulent établir leurs jeunes tout en prenant une légère expansion de leur entreprise.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

380

Alors, à cet effet-là, c'est là que vous demandez justement que les sols soient la propriété des producteurs locaux.

M. MARC CHAMPAGNE :

385

Producteurs locaux.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

390

Et vous finissez votre conclusion en disant:

«Le SARAT croit qu'un développement intelligent de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue peut être une excellente façon de favoriser la rétention des jeunes dans une région.»

395

Est-ce que c'est ce point-là surtout qui est important pour vous, à savoir justement l'accès aux terres qui seraient de préférence réservées aux gens locaux?

M. MARC CHAMPAGNE :

400

À ce niveau-là, accéder, quand on dit les sols sont disponibles... excusez-moi, j'ai mal compris le sens de la question.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

405

Bien, le sens de la question, c'est que vous nous dites:

«Le SARAT croit qu'un développement intelligent dans la production porcine en Abitibi-Témiscamingue peut être une excellente façon de favoriser la rétention des jeunes dans une région.»

410

M. MARC CHAMPAGNE :

Oui.

415

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

420 Est-ce que le point important dans ce développement intelligent justement, c'est de s'assurer que les sols sont conservés aux gens de la région, c'est-à-dire la propriété des sols serait aux gens de la région.

M. MARC CHAMPAGNE :

425 Ça, c'est un point très tournant, qui peut être important à ce niveau-là, est de garantir justement que la production soit faite par des producteurs et non par des compagnies. Je pense que ça peut être un point tournant très important dans cette situation-là. Mais ce n'est pas seulement la production porcine spécialisée qui peut amener un essor économique de la région, mais toutes les productions agricoles également.

430 **LE PRÉSIDENT :**

C'est tout à fait intéressant ce que vous dites. Au fond, je voudrais reprendre vos paroles telles que vous les avez dites, vous avez peur de devenir une fosse à purin. Au fond, vous avez peur que l'intégration s'implante dans le milieu, une fois le moratoire terminé, parce que les terres ne coûtent pas cher et qu'il y a un démembrement des choses qui se fait, et que les jeunes n'ayant pas le capital pour investir dans le démarrage finissent par s'inscrire dans une forme d'intégration, et que donc les autres services de la chaîne ne suivent pas ici dans la région, et que vous n'avez que la partie la moins intéressante de tout ça.

440 **M. MARC CHAMPAGNE :**

445 Sans dire que la partie production est la partie moins intéressante. Mais ce qui est beau de la production, c'est tout ce qui l'entoure, pas seulement la production mais le dynamisme économique qui peut être engendré par différents emplois qui peuvent y être attachés localement. C'est notre préoccupation à ce niveau-là.

450 Puis le meilleur exemple que je peux faire, c'est que nous avons peur, la relève, dans le futur, d'être des gérants de bannière pour ces compagnies-là. Nous voulons être des propriétaires exploitants de nos entreprises agricoles et non des gérants de porcherie ou de vacherie ou étable de bovin de boucherie pour des compagnies ou des multinationales qui visent toujours le plus gros et le plus de profits. Nous ne voulons pas être des gérants de bannière au niveau de la relève.

455 Et autant au niveau régional qu'au niveau provincial, cette réflexion-là est faite. C'est notre grosse préoccupation pour le futur si les choses ne sont pas prises en main à ce niveau-là. Puis on pense aussi que le Québec doit se doter d'une vision de l'agriculture. On a toujours l'impression de faire un processus de — excusez-moi le terme — de *patchage* de bobo, mais on ne se donne jamais une vision où est-ce qu'on veut être, le Québec agricole, dans 10, 15 ou 20 ans à ce niveau-là.

460 Il faut être conséquent aussi de tout ce qui se passe dans ce phénomène-là. On se fait
dire que les producteurs agricoles, et entre autres la relève, nous sommes des pollueurs. On a
des jeunes un petit peu partout au Québec — parce que je siège également au conseil
d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec — qui ont étudié, ils ont toujours
rêvé d'être agriculteurs, et parce qu'il y avait un projet de porcherie, ils ont eu des manifestants,
465 des pétitions, des choses qui ont été faites devant eux pour contrer un rêve qu'ils ont toujours
chéri. Dans certains cas, c'est des rêves qui ont été abandonnés.

Il y a des choses que je trouve un petit peu qui se contredisent au niveau du
gouvernement dans les politiques. On veut toujours rendre plus fort, mettre de plus en plus de
470 normes au niveau environnemental, mais c'est toujours les producteurs agricoles de type familial
et à dimension humaine qui sont des propriétaires exploitants, qui ne peuvent plus se les payer.

On dit qu'on ne veut pas faire un Québec d'industrie agricole mais de production agricole,
mais si on ne soutient pas les entreprises agricoles, c'est vrai que les compagnies vont pouvoir se
475 payer la technologie, ils ont les moyens de se la payer, et de faire plaisir à l'environnement à ce
niveau-là. Si c'est un choix de société de vouloir avoir une ferme familiale à dimension humaine, il
va falloir que la société s'y implique également.

C'est à ce niveau-là qu'on a beaucoup de préoccupations au niveau de la relève agricole
480 du Québec et de la région.

LE PRÉSIDENT :

Un des problèmes qu'on a, évidemment, c'est que les coûts des investissements sont
485 maintenant rendus très considérables. Comme vous dites, si ça prend 1 M\$ pour démarrer, c'est
difficile pour un jeune d'avoir le 15 % de départ. C'est comme l'épicerie du coin, autrefois
quelqu'un qui n'avait pas beaucoup d'argent pouvait partir l'épicerie du coin, mais si vous achetez
maintenant une épicerie des styles qu'on a aujourd'hui, ça vaut 3 M\$, 4 M\$, 5 M\$, 6 M\$ et,
effectivement, ce n'est pas un jeune qui peut le démarrer.

490 Le problème que vous avez, c'est maintenant les gens qui arrêtent, qui prennent leur
retraite finalement et les 125, 150 fermes de moins que vous avez dans la région depuis 4, 5 ans,
qu'est-ce qu'il advient de ces fermes-là? Le bien ne se transfère pas et l'activité ne se transfère
pas? Les gens, qu'est-ce qu'ils font, ils vendent leur terre et ils sont achetés par un plus gros?
495

M. MARC CHAMPAGNE :

500 D'une place à l'autre de la région, c'est très différent. Dans certains cas, c'est carrément des fermes qui sont abandonnées ou des terres qui sont abandonnées, dépendant des secteurs de la région. Et dans d'autres cas, très souvent c'est une entreprise voisine qui prend de l'expansion. Ça fait que c'est deux phénomènes qu'on représente, dépendant des secteurs et du dynamisme de la place, qui est très différent vu la grandeur de la région. C'est ce qu'on voit.

LE PRÉSIDENT :

505 C'est comme ça que la concentration se fait progressivement.

M. MARC CHAMPAGNE :

510 Graduellement et progressivement. Mais aussi, on voit un phénomène de plus en plus en région que des producteurs qui ont un problème d'accessibilité au foncier dans la région Centre-du-Québec, dans l'axe Montréal/Québec et qui veulent établir leurs jeunes, étant donné que l'accès au foncier là-bas n'est plus accessible, qui vendent leur entreprise là-bas et viennent s'établir ici en espérant pouvoir établir la relève dans le futur. On commence à voir ce phénomène-
515 là qui s'en vient en région également.

LE PRÉSIDENT :

520 Les gens font quoi? Ils vendent au sud et puis ils s'en viennent ici?

M. MARC CHAMPAGNE :

525 C'est ça. Ils vendent leur terre, leur entreprise dans le sud de la province pour s'en venir en région pour exploiter l'agriculture, faire de l'agriculture en région, étant donné que le foncier est plus accessible présentement.

LE PRÉSIDENT :

530 Puis à ce moment-là, ils en prévoient assez grand pour leurs enfants aussi.

M. MARC CHAMPAGNE :

Également.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Et bien, on en apprend! Est-ce que vous avez dit l'essentiel de ce que vous vouliez nous dire?

540 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Oui, j'ai fait le tour de ce que j'avais à vous dire.

LE PRÉSIDENT :

545

Je pense que vous vouliez le dire, vous l'aviez dans la tête, et vous l'avez dit.

M. MARC CHAMPAGNE :

550

Mais je peux vous dire aussi que notre région va aussi endosser ce que le mémoire de la Fédération de la relève provinciale va déposer à Drummondville également. Nous avons entériné ce mémoire-là en région aussi.

LE PRÉSIDENT :

555

Donc, on va en entendre encore parler.

M. MARC CHAMPAGNE :

560

La relève va être présente partout au Québec, je peux vous en assurer.

LE PRÉSIDENT :

565

Ça marche. Alors, monsieur Champagne, je vous remercie beaucoup et je vous souhaite bien bonne chance à la fois comme président de votre syndicat et comme entrepreneur à votre niveau.

M. MARC CHAMPAGNE :

570

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

575

Merci.

J'invite maintenant les représentants du CLD Vallée-de-l'Or, monsieur René Perron, monsieur Jean-Claude Massey. Bonsoir, messieurs. Lequel est lequel?

M. RENÉ PERRON :

580

René Perron, CLD de Vallée-de-l'Or, agent rural, développement rural et agroalimentaire. Et monsieur Massey.

M. JEAN-CLAUDE MASSEY :

585

Producteur de bovins et de porcs biologiques en l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

590

À l'avenir.

M. JEAN-CLAUDE MASSEY :

595

En devenir.

M. RENÉ PERRON :

600

Alors, monsieur Beauchamp, comme vous avez dit tout à l'heure que vous aviez pris connaissance de notre document, si vous permettez, je vais en faire non pas une lecture mais un court...

LE PRÉSIDENT :

605

Comme vous voulez. Vous êtes à la télévision. Si vous voulez le lire, vous pouvez le lire, il n'y a pas...

M. RENÉ PERRON :

610

Moi, je vais vous dire, je vais en faire un survol rapide pour me permettre de vous donner davantage d'informations qui n'apparaissent pas au document.

LE PRÉSIDENT :

615

D'accord, parfait.

M. RENÉ PERRON :

Dans un premier temps, ce qui n'apparaît pas au document et qui m'apparaît intéressant de vous donner, de vous fournir, c'est peut-être la situation géographique de Val-d'Or. Alors, Val-d'Or est une MRC dont 99 % de la superficie est forestière, ce qui fait qu'il reste 1 % pour l'urbanisme. Et de ce 1 % là, on retrouve de l'urbanisme et de l'agriculture.

En termes d'urbanisme, le 1 % se subdivise en 70 % d'urbanisme et 30 % d'agriculture seulement en superficie de l'ensemble du territoire de la Vallée-de-l'Or. C'est important de noter que sur ce 30 % là, on retrouve les municipalités rurales et agricoles de Rivière Héva, de Belcourt, de Santa Paroisse et les autres communautés rurales qui sont fusionnées à la Ville de Val-d'Or. Parce que vous savez que la problématique que l'on vit, c'est la ZAL de Val-d'Or, dont la fusion a été incluse à l'intérieur. Alors, les autres communautés rurales qui sont incluses dans Val-d'Or et qui ont une caractéristique agricole, il reste Vassan, Val-Senneville et Sullivan.

Juste pour vous donner un aperçu de l'importance de Vassan, Val-Senneville et Sullivan au niveau du territoire agricole, pour Senneterre Paroisse, j'ai seulement 4 producteurs; à Belcourt, j'ai 3 producteurs; à Rivière Héva, j'ai seulement que 2 producteurs, sur un ensemble qui peut jouer entre 35 et 40 producteurs sur la Vallée-de-l'Or au complet. Ce qui veut dire que l'ensemble de mes autres producteurs, je n'ai pas fait un calcul rapide mais je pourrais le faire, peut-être 21 producteurs qui se retrouvent à Vassan, Val-Senneville et Sullivan.

Donc, ma ZAL vient m'enlever plus de 50 % de ma capacité de production agricole sur mon territoire. Affecte. Elle ne vient pas me l'enlever mais elle affecte le développement sur ce territoire. Alors, ça vous situe un petit peu.

Maintenant, pour ce qui est des projets de développement dans ces communautés-là, on a ici monsieur Massey qui a un projet d'agrandissement au niveau bovin et un projet de production porcine biologique. À Val-Senneville, on a également un projet de production porcine biologique de 200 unités animales, qui inclut à ce moment-là les truies de la naissance jusqu'à la production finale, mais 200 unités animales au total.

Il faut mentionner également que sur les lots intramunicipaux qui ont été vendus pour le projet de Val-Senneville, ces lots avaient quatre propositions d'achat, dont trois ne correspondaient pas à l'aménagement forestier qui avait été fait par la Municipalité régionale de comté, qui se réserve sur l'ensemble de ces lots intramunicipaux -- et là, je pourrais me corriger si jamais je ne donne pas le bon pourcentage, mais, selon moi, je pense que je ne me trompe pas beaucoup, il y a 40 % de l'ensemble des lots intramunicipaux de la Vallée-de-l'Or qui ont été réservés pour réserve forestière en attendant de mieux connaître l'état des lots et d'en faire autre chose. Donc, la capacité de coupe a été calculée seulement que sur 60 % des terres boisées de la MRC.

Or, comme les lots ont été vendus pour la production porcine en raison tout simplement que les trois autres promoteurs parlaient tout simplement de raser les lots et faire de l'argent avec

660 le bois, ce qui ne correspondait pas du tout à l'approche de la MRC au niveau de la gestion de la forêt.

Ces points ayant été apportés, vous me permettez, je vais commencer à vous parler plutôt du document que l'on a entre nous.

665

Alors, l'état de la situation, ce que l'on mentionne, c'est qu'en 81, il y avait déjà des interdictions de projets de gestion liquide des déjections sur les bassins versants de la Chaudière, de l'Assomption et de la Yamaska.

670

En 87 est venue s'ajouter l'interdiction totale de production dans 13 des municipalités et interdiction partielle sur le reste du bassin versant de la rivière l'Assomption.

En 96, il y a eu l'ajout de 169 municipalités considérées en surplus.

675

En 2001, on a eu la définition en surplus de l'application qui a atteint... une nouvelle définition c'est-à-dire, et qui a permis d'atteindre 169 municipalités affectées.

En 2002, il y a eu une autre évaluation du ministère, et le nombre de municipalités à ce moment-là considérées en surplus a atteint 278. Et ce n'est qu'en 2002 que l'Abitibi-Témiscamingue a été affectée par les municipalités en surplus. Seulement que trois municipalités qui le sont encore considérées en surplus.

680

Alors, on remonte en 2002. Le 15 juin dernier 2002, on a eu l'établissement de la loi sur les REA que tout le monde connaît et d'où le nom de ZAL qui a été appliqué à la ville fusionnée de Val-d'Or.

685

La zone d'activités limitées. On avait tellement parlé d'information la dernière fois que, si vous me permettez, je ne reviendrai pas là-dessus.

690

Pour ce qui est du calcul de la ZAL, monsieur Fortin en avait fait une très bonne démonstration, on n'y reviendra pas non plus.

L'aspect théorique du calcul de la ZAL m'apparaît être important. Alors, ce que l'on dit, c'est que le ministère n'a pas tenu compte des échanges de fumier d'un territoire géographique à un autre. Ce que l'on mentionne, nous, c'est que pourtant ces échanges de fumiers organiques ou minéraux constituent la réalité de l'agriculture et ce, depuis la nuit des temps. Qui plus est, lors de l'analyse d'une demande de consolidation d'une entreprise agricole par l'augmentation de son cheptel, les fonctionnaires du ministère tiennent compte de la réalité pour accorder la dérogation à la loi qui est nécessaire à la réalisation du projet.

700

En ce qui concerne la ZAL de Val-d'Or, nous, ce qu'on dit, c'est que tout développement animal est au point mort. Je vous ai donné l'exemple de monsieur Bérubé qui avait construit sa grange avant le mois de juin dernier pour pouvoir agrandir et que, avec la mise en oeuvre de la ZAL au niveau de Val-d'Or fusionnée, s'est retrouvé le lendemain matin sans pouvoir exercer son

705 droit d'achat d'animal supplémentaire. Monsieur Massey ici, à côté, a été bloqué également, ainsi que madame Sylvie Hébert à Val-Senneville avec ses 200 porcs biologiques qui avait été bloquée également.

710 Il importe de préciser que la ZAL a été appliquée à l'ensemble des municipalités fusionnées de Val-d'Or et que tout ça en raison d'un surplus de 276 kilogrammes de phosphore à l'hectare dû à une production de poules qui est située dans la Ville de Val-d'Or, et même plus, je vous dirais située sur la zone industrielle de la Ville de Val-d'Or.

715 Les conséquences de la ZAL pour Val-d'Or. Sur la base de ce calcul, le territoire de la nouvelle ville fusionnée est déclaré ZAL avec comme conséquences les plus visibles: interdiction de démarrer des entreprises porcines et ce, même s'il s'agit d'entreprises biologiques sur litière, avec compostage des fumiers; l'ajout de complications relatives à la gestion des fumiers lors de la consolidation des entreprises existantes; l'obligation pour le promoteur de posséder les terres d'épandage lors du démarrage de nouvelles entreprises en production animale et ce, peu importe le type de production envisagée.

720

Ce que l'on dit, nous, c'est que ça a trois conséquences négatives qui sont d'ordre économique, socio-économique et environnementale sur le territoire. Au niveau économique, ce que l'on dit, c'est que le fait que les communautés, et la preuve en avait été faite par le ministère, qui étaient négatives avant la fusion, on parle de Vassan, Val-Senneville et Sullivan, à ce moment-là les agriculteurs sont obligés, comme ils ne peuvent plus avoir d'unités animales pour produire des fumiers organiques et pouvoir les étendre sur les terres, sont obligés, lorsqu'ils en ont les moyens, d'acheter des composés minéraux, «chimiques», et qu'ils sont obligés d'étendre sur leurs champs. Donc, ça leur occasionne des coûts supplémentaires et ils n'ont pas le revenu qu'ils auraient pu avoir en ayant des animaux qui produisaient.

725

730

Conséquence socio-économique. On ne peut louer les terres du voisin d'à côté pour pouvoir étendre. Or, il faut savoir qu'en Vallée-de-l'Or, comme dans bien des terres au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs sont en friche, donc pas en production agricole. Et dans la Vallée-de-l'Or, c'est d'autant plus criant. La raison est bien simple. Souvent, l'individu va travailler en ville. Il a hérité de la terre de son père mais il n'est pas intéressé à s'acheter de la machinerie agricole. Or, la possibilité de louer cet espace-là au voisin d'à côté, qui lui va l'utiliser, avec le fait qu'on est une ZAL vient lui enlever cette possibilité-là.

735

740 Donc, ce que l'on dit, c'est que ce blocage de partenariat limite les échanges sociaux traditionnels entre les résidents ruraux et, dans notre cas, contribue à appauvrir les sols, les producteurs agricoles et la société rurale comme telle.

745 Et au niveau environnemental, nous croyons que les engrais minéraux sont plus solubles que les fumiers et sont plus susceptibles de se retrouver dans les cours d'eau. C'est notre perception.

Le retour sur l'aspect théorique du calcul ministériel. Le ministère de l'Environnement a appliqué le calcul théorique puisqu'il ne possédait pas les charges réelles de chacun des champs

750 de chacune des entreprises agricoles du territoire québécois. Et on peut comprendre la somme du travail qui est fait. D'ailleurs, ça fait déjà un petit bout de temps qu'ils sont en train de le faire. Mais le ministère était conscient que le problème à solutionner était localisé principalement dans la Vallée-du-Saint-Laurent et ses principaux affluents.

755 En effet, 281 ZAL sont identifiées au Québec, dont 14 seulement à l'extérieur de la Vallée-du-Saint-Laurent et ses principaux affluents: au lac Saint-Jean, 6; en Abitibi-Témiscamingue, 3. En Mauricie, je l'ai mis parce que je ne savais pas exactement où étaient situées les deux communautés en question, j'ai peut-être l'impression qu'ils se déversent dans le Saint-Maurice mais je n'en ai pas d'idée. Je les ai mis quand même, 2. Et dans les Laurentides,
760 3. Le ministère aurait pu atteindre ses objectifs en considérant davantage la réalité des ZAL situées à l'extérieur de la vallée et des affluents du Saint-Laurent, selon nous, faire un exercice peut-être plus approfondi en ce qui concerne Val-d'Or à tout le moins.

765 Pour la Vallée-de-l'Or, il n'y a pas de surplus de fumier sur le territoire de la ville. Les ministères de l'Environnement et du MAPAQ étaient informés que l'entreprise les Oeufs d'Or effectuait le compostage de ses fumiers depuis 96. En effet, le producteur, avant-gardiste et environnementalement sensibilisé, a reçu, en 98 lors du Gala de l'entreprise, le mérite de *Recherche et développement technologique* ainsi que le *Mérite Promutuel*. Ce monsieur a été précurseur dans tout le Québec et l'Amérique du Nord en ce qui concerne le compostage de ses
770 fumiers avec une technologie importée d'Europe. Je vous dirais qu'il le poursuit encore.

775 Selon les données de l'entreprise, les poules produisent 3 500 tonnes de fumiers annuellement. De ces milliers de tonnes, le processus de compostage permet de les réduire de 1 500 tonnes et de produire 2 000 tonnes de compost. Ce fertilisant organique est commercialisé sous le nom de *Écolo-Nature*. Ce produit se retrouve partout en Amérique du Nord.

780 À ce sujet, j'aimerais mentionner qu'actuellement, la production les Oeufs d'Or est en train de se faire certifiée biologique pour son exportation aux États-Unis avec la certification OMRI. Et dans OMRI, on veut avoir pathogènes zéro. Je vous laisserai le document, puisque je ne l'avais pas auparavant.

785 En ce qui concerne les terres manquant de fertilisant, nous avons recueilli le plan agroenvironnemental de fertilisation de deux producteurs agricoles du territoire concerné pour illustrer la problématique.

790 Selon le PAEF de la Ferme Harricana — la Ferme Harricana, c'est la ferme de Gilles Bérubé que je vous ai mentionné tout à l'heure, qui avait déjà agrandi son étable mais qui ne peut avoir de bêtes supplémentaires — pour l'année 2002, l'ensemble de ses champs aurait une charge de phosphate négative qui atteindrait -469 kilogrammes. En ce qui a trait à la ferme de monsieur Jean-Claude Massey de Sullivan, la charge négative maximale de ses champs se situe à -6 500 kilogrammes.

795 Il s'agit de seulement deux fermes du territoire. Toutefois, ces deux fermes sont représentatives de l'état du phosphore. De plus, les propriétaires de ces fermes ont des plans de développement que la ZAL contrevient, dont on vous a fait part tout à l'heure.

800 En conclusion, sur le territoire fusionné de la Vallée-de-l'Or, de la Ville de Val-d'Or, l'application de la ZAL, une solution élaborée pour répondre à un problème de concentration vécu au sud du Québec, cause davantage de problèmes qu'elle n'en solutionne puisque, nous l'avons démontré, ce problème n'est pas le nôtre. Toutefois, nous sommes conscients des risques de concentration et comptons sur la collaboration des directions régionales des ministères du MAPAQ et de l'Environnement ainsi que du CRDAT avec son projet de *La stratégie de développement des productions animales* — production durable animale, je crois, il y a un manque d'un «durable» à quelque part, j'apporterai la correction — pour nous aider à l'éviter.

805 Nous nous appuyons sur des réalités reconnues et qui démontrent des erreurs ayant mené à la nomination de la Ville de Val-d'Or comme étant une ZAL. De plus, nous mettons à profit la Politique nationale de la ruralité qui, dans sa section *Les nouveaux leviers de la politique*, à l'item *La modulation des programmes et services gouvernementaux*, mentionne:

810 «*Les ministères et organismes pourront modifier le cadre normatif de leurs mesures et programmes pour tenir compte des particularités des milieux ruraux, faible densité de population, éloignement, volume réduit de clientèle...*

815 — on pourrait ajouter ici, très faibles producteurs agricoles sur le territoire, n'est-ce pas —
... *et ce, pour demander au ministère de l'Environnement de suspendre immédiatement l'application de la ZAL sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.*

820 Et j'aimerais ajouter, puisque nous sommes venus au mois de novembre dernier et que lors de cette présentation, monsieur Beauchamp, vous nous aviez dit, si vous me permettez, je vais citer pour être sûr de ne pas vous citer tout croche, que:

825 «*Or, monsieur dit: prenez l'application concrète et l'application à notre municipalité, la réalité plutôt que le calcul théorique, et on est correct. La situation est si absurde qu'il pourrait la solutionner de la manière suivante. Le même jour et en même temps, renoncer à son permis...*»

- et là, on parle des Oeufs d'Or -

«... *qu'il est et rappliquer sur...*»

- réappliquer ou rappliquer -

830 «... *sur un nouveau permis avec compostage, ce qu'il a fait déjà. Et automatiquement, la région balancerait dans la bonne catégorie porc...*»

J'aimerais vous présenter ici une lettre du ministère de l'Environnement, un certificat d'autorisation qui a été émis le 7 juin 2002 et qui permet à l'entreprise en question l'érection d'un poulailler, avec les dimensions du poulailler, pour 40 000 poules pondeuses, 320 unités animales sur fumier solide de plus que qu'est-ce qu'il possède. Donc, il a déjà 100 000 poules, il pourrait monter à 140 000 poules. Où est le problème de la ZAL? Ça a été déposé le 7 juin 2002, que je vais vous laisser. Où était le problème de la ZAL avant le 15 juin. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

840 J'imagine que suite à l'échange qu'il y a eu à l'audience ici en novembre, vous avez bien dû écrire ou communiquer avec le ministère de l'Environnement. Qu'est-ce qu'ils vous ont répondu?

M. RENÉ PERRON :

845 En fait, le 5 mars dernier... si j'ai communiqué avec le ministère de l'Environnement? Non, pas vraiment. J'ai travaillé davantage avec monsieur Beauvais des Oeufs d'Or.

850 Ce que j'avais fait, c'est que j'avais communiqué avec le ministre. On a rencontré le ministre, le 5 mars dernier. Il y avait peu de possibilité d'ouverture. Par contre, il nous a demandé de travailler avec son sous-ministre monsieur Baril, ce que l'on a fait. On a contacté monsieur Baril et on s'est entendu avec monsieur Baril. Il nous disait: «Écoutez, s'il composte son fumier qui est expédié à l'extérieur, il n'y aura pas de problème s'il est expédié à l'extérieur.»

855 Or, monsieur Beauvais est très réticent à nous donner l'information en ce qui concerne les expéditions qu'il fait aux États-Unis puisqu'il a développé quand même son marché. Il faut le comprendre. Depuis cinq ans, il est très pionnier dans le domaine et il développe lui-même son marché, ce qui fait que venir le présenter au BAPE, ça veut dire: «Voici mes clients aux États-Unis et gênez-vous pas.»

860 Donc, il est plutôt réticent par rapport à ça et on le comprend très bien. Sauf que si le ministère de l'Environnement lui donne un certificat d'autorisation d'augmentation de son nombre d'unités animales de 40 000 poules, ça veut dire qu'il a déjà tout donné l'information au ministère ici, et que le ministère normalement aurait dû en tenir compte, je crois.

865

LE PRÉSIDENT :

Le problème, c'est que vous avez un décret qui définit ce que c'est qu'une ZAL et vous met dans le groupe.

870

M. RENÉ PERRON :

875 Et, voilà. Alors que normalement, on ne devrait pas être dans ce groupe. Et si on tient compte du fait que les Oeufs d'Or ont 500 hectares, ça me surprendrait énormément qu'ils étendent le fumier sur essentiellement ces 500 hectares-là. Il y a quand même 100 000 poules en production, à l'heure actuelle.

880 Donc, il composte son fumier. Il a une technologie allemande. Il composte son fumier, il le met en sac et il est expédié. Malheureusement, je ne peux vous fournir la preuve du nombre de sacs qui est expédié aux États-Unis, et c'est compréhensible de la part du monsieur, sauf qu'il a

certainement démontré tout ça au ministère de l'Environnement pour obtenir son accréditation le 7 juin.

885 Je vous dirais, la demande a été faite, la première demande a été reçue au ministère le 7 novembre 2000 -- c'est-à-dire que la demande a été faite en date du 7 novembre 2000, reçue le 10 octobre 2001 et complétée le 25 avril 2002. Et là-dedans peut-être:

890 «(...) l'exploitation de cet ensemble d'installation d'élevage pour 112 000 poules pondeuses et 25 000 poulets de croissance, soit 996 unités animales sur fumier solide composté, 5 300 tonnes de fumier et 3 200 tonnes de compost annuellement.»

Alors, plus clair que ça...

895 **LE PRÉSIDENT :**

Puis si ça avait été sur liquide, ça aurait été soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Mais là, c'est sur fumier solide. Alors, c'est autre chose.

900 **M. RENÉ PERRON :**

Et il n'a pas de terre pour l'épandage non plus.

LE PRÉSIDENT :

905 Tout ce qu'on peut faire, c'est prendre acte de ce que vous nous dites. Je pense que tout le monde a admis qu'il y avait eu une espèce d'erreur mécanique dans la considération puisque, au fond, c'est l'annexion qui est venue fausser les rapports là-dessus. Il y aurait peut-être un coin qui lui était en surplus, mais...

910 **M. RENÉ PERRON :**

Même là.

LE PRÉSIDENT :

915 Puis même pas puisqu'il était en exportation.

M. RENÉ PERRON :

920 Puisqu'il était non seulement en exportation, mais on demande de faire un compostage des fumiers complet, ce qui est fait et reconnu par le ministère le 7 juin dernier, le 7 juin 2002.

LE PRÉSIDENT :

925 Qu'est-ce qu'on peut ajouter à ça?

M. RENÉ PERRON :

Je ne sais pas.

930

M. JEAN-CLAUDE MASSEY :

935 J'aurais une question à vous poser. Est-ce que la ZAL existe encore dans la région de Val-d'Or? Il m'a été dit qu'elle ne l'était plus. Et le ministre Boisclair est venu le 5 mars dernier à Val-d'Or et a dit au conseil municipal qu'elle n'existait plus. Il y en a qui nous disent oui; il y en a d'autres qui nous disent non.

940 J'aimerais avoir le vrai verdict de cette ZAL-là, qui est en notre position, qui nuit à notre production, puis c'est sérieux. C'est pour un peu le motif que nous sommes ici aujourd'hui, nous faire ôter ça avant que le moratoire soit tombé. Parce que même si le moratoire tombe demain matin, on est pris encore avec la ZAL qu'on n'est pas capable de produire et de bâtir dans l'agriculture.

945 C'est pour ça que je vous pose la question: est-ce qu'elle existe encore à ce moment-ci?

LE PRÉSIDENT :

950 Ça, nous ne pouvons pas vous le dire. Nous ne le savons pas. Ceux qui le savent, s'il y en a, c'est le sous-ministre de l'Environnement qui peut vous donner une réponse à ça. Nous, tout ce que nous pouvons faire, c'est que nous pouvons vous écouter et possiblement qu'on signalera un genre d'anomalie dans notre rapport, selon ce que les commissaires en conviendront. Parce qu'il semble y avoir eu certainement une anomalie.

955 La définition de la ZAL et son inscription dans un règlement, vous savez comme moi qu'un règlement, c'est fait par le Conseil des ministres. Et donc, pour décider que ce n'est plus dedans, c'est le Conseil des ministres qui a l'autorité, à moins qu'un mémo du sous-ministre montre qu'il y a eu une erreur de faite et que donc, cette erreur-là fait que la volonté du Conseil des ministres n'était pas de faire ceci et que, à ce moment-là, il vous donne un jugement ou l'équivalent d'un jugement dans lequel il dit: «Non, ce n'est pas dans la ZAL.»

960 Mais ce n'est pas notre prérogative. Nous autres, on n'a aucune autorité là-dessus. Tout ce qu'on peut faire, nous, dans un rapport, c'est de signaler que dans les mesures de transition, il y a eu là une anomalie et que tout le monde l'a reconnu quand on a questionné les personnes. Mais notre rapport, il va sortir en septembre, on va le produire en septembre ou en octobre.

965 Si vous voulez agir plus vite, moi, je dirais, c'est très bon que vous soyez venus nous le dire, mais agissez de votre côté pour faire clarifier la situation. Si on vous a dit que ce n'est plus dans la ZAL, obtenez la confirmation écrite que ce n'est plus dans la ZAL.

970 **M. JEAN-CLAUDE MASSEY :**

Oui, mais c'est qu'ils ne veulent pas nous l'écrire.

975 **M. RENÉ PERRON :**

En fait, si je vous comprends bien, monsieur Beauchamp, c'est qu'on devrait faire venir... on a déjà fait parvenir le dossier au ministre, sauf que la lettre du 7 juin n'était pas dedans. Ce serait peut-être une bonne chose de la faire parvenir au ministre, la lettre du 7 juin. Mais je crois que même s'ils sont en période électorale, ils sont toujours en fonction, n'est-ce pas?

980 **LE PRÉSIDENT :**

985 Il y a toujours -- il faut comprendre là. La période électorale, ça, c'est une chose, mais il y a toujours un gouvernement. Le gouvernement est en place tant qu'il ne sera pas remplacé. C'est-à-dire que même le lendemain de l'élection, il y a encore un gouvernement jusqu'à temps que les règles changent et puis qu'après ça, un autre gouvernement le remplace. Donc, il y a encore une autorité existante actuellement et vous avez intérêt, c'est votre intérêt de faire valoir votre point, d'autant plus que, semble-t-il, il y a eu des admissions du côté des autorités du ministère sur une erreur de fait ou une erreur de procédure.

990

995 Nous n'avons pas, nous comme Commission, l'autorité de faire ça. Ce n'est pas dans
notre mandat. Ce n'est pas dans nos juridictions. Mais dans la mesure où vous nous expliquez
une situation qui nous aide à comprendre les difficultés concrètes que pose une décision comme
celle-là pour l'ensemble du Québec -- vous êtes une région qui insiste pour dire que les mesures
qui ont été prises pour l'ensemble du Québec ou pour le sud du Québec s'appliquent mal pour sa
situation concrète. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. RENÉ PERRON :

1000 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1005 Alors, là, le reste, tout ce que je peux vous dire, c'est continuez à faire valoir vos droits
par tous les moyens qui sont les vôtres.

M. RENÉ PERRON :

1010 Je vais vous poser une autre question. Est-ce qu'on devrait faire parvenir au sous-ministre
responsable la réglementation, ou carrément au ministre?

LE PRÉSIDENT :

1015 C'est à vous de trouver les bonnes stratégies, mais vous les connaissez déjà.

M. RENÉ PERRON :

Merci beaucoup.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. RENÉ PERRON :

1025 Merci.

M. JEAN-CLAUDE MASSEY :

1030 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Et bonne chance, messieurs. Merci.

1035

Alors, on prend cinq à dix minutes de pause, une pause rapide pour ne pas finir trop tard et on reviendra avec les deux autres intervenants. À bientôt.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1040

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1045

Alors, j'ai le plaisir maintenant d'accueillir la MRC de Témiscamingue et Association des aménagistes régionaux, représentées par monsieur Daniel Dufault, monsieur Philippe Barrette. Et je vois qu'il y a une troisième personne dont je n'ai pas le nom.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1050

Il s'agit de Denis Clermont, qui est directeur général de la MRC.

LE PRÉSIDENT :

1055

Alors, vous êtes monsieur Dufault?

M. PHILIPPE BARRETTE :

1060

Alors, je suis Philippe Barrette, préfet de la MRC et aussi maire de Témiscamingue.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

1065

M. PHILIPPE BARRETTE :

Alors, aux membres du BAPE, il me fait plaisir, alors à titre de préfet de la MRC, moi, je voudrais vous souhaiter la plus cordiale bienvenue, aux membres du BAPE...

1070

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1075

... de vous être déplacés en région pour venir nous entendre. Alors, vous avez reçu notre document. Et naturellement, je ne voudrais pas le lire au complet mais je voudrais vous donner quelques points d'importance.

1080 Alors, l'actuelle Commission d'étude sur les porcheries est, à notre connaissance, une première dans le domaine agricole. Comme organisme public chargé de représenter la population témiscamienne et de défendre ses intérêts, la MRC y fonde beaucoup d'espoir. Pas pour trouver des coupables, mais plutôt qu'on fasse désormais beaucoup plus confiance aux gens des régions quant à leur intérêt pour leur développement économique et leur qualité de vie.

1085 Alors, je vais vous donner brièvement un portrait de la MRC du Témiscamingue. D'ailleurs, c'est la plus belle au Québec, en partant. Nous avons un territoire de 19 268 kilomètres carrés, une population qui est évaluée à 20 211. Et on compte aussi, réparties sur 20 municipalités et un immense territoire non organisé, plus de 65 % du territoire non organisé, nous avons 4 communautés algonquines.

1090 Je vous amène à la page suivante, qui est la page 2 de 13. Le Témiscamingue est une région de ressources, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Nous comptons
1095 6 000 lacs et rivières; 2 300 chalets; 1 500 camps de chasse; 72 pourvoiries; 4 Zecs; une réserve écologique; 5 grands lacs. Et nous avons 438 kilomètres carrés de terres cultivées pour 393 producteurs agricoles. Et 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêt. Le tiers des emplois, 2 317, sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation ici dans le sud, et vous en avez aussi dans l'est.

1100 Et je vais vous amener à la page 4 de 13 qui démontre le potentiel de développement. Et là, je voudrais vous nommer, vous avez l'agriculture, qui démontre les paroisses dont il y a de l'agriculture et il y en a deux qui n'en ont pas: il s'agit de ma ville à Témiscamingue et de Ville-Marie ici, le secteur urbain.

1105 Alors, je vais m'attarder un peu plus loin dans les zones agricoles, qui est la page 5 de 13, la zone agricole de la MRC du Témiscamingue. Alors, là aussi, nous vous montrons les superficies. Vous avez un tableau qui démontre les superficies. Il y a 128 066 hectares de superficies de zone agricole. Sur ça, bien, le zonage agricole a donc d'importants effets au
1110 Témiscamingue; 7 municipalités sont zonées agricoles à plus de 50 %.

 À la page 6 de 13, vous avez les porcheries au Témiscamingue. Les premières porcheries conventionnelles sont apparues au Témiscamingue en 1996-1997. Aujourd'hui, il y en a 7 en activité, réparties dans 5 municipalités. Leur capacité varie de 800 à 2 000 places.
1115 L'avènement de ces premières porcheries a suscité des craintes, voire des préjugés. L'attitude des municipalités locales à leur égard aurait pu être d'interdire les porcheries sur tout le territoire.

 Et nous avons aussi le Règlement PIIA, dont je pense, je présume que vous connaissez le Plan d'intégration et d'interprétation architecturale. 8 municipalités ont alors adopté un règlement sur les PIIA, articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En choisissant ce genre de règlement, ces municipalités ont voulu que les projets de porcheries s'implantent suite à des négociations et à une entente avec l'agriculteur concerné.
1120

1125 Le débat, s'il doit y avoir débat, se déroule au niveau local, c'est-à-dire entre le conseil municipal, le promoteur, qui est l'agriculteur, et la population. Ce qu'on a constaté, c'est que l'acceptation ou le rejet d'un projet de porcherie se joue au moment de son autorisation par la municipalité locale. Le règlement sur les PIIA est un moyen.

1130 Nous proposons la démarche suivante aux consultants et aux promoteurs qui montent les projets. Nous croyons qu'en maintenant des contacts constants entre les promoteurs et la municipalité locale, c'est une façon de garantir l'acceptation des projets de porcheries.

1135 Et je vous amènerais à la page 7 de 13 qui démontre, vous avez un tableau, les démarches pour l'acceptation d'un projet de porcherie, dont les étapes sont de cinq. Alors, vous les avez, je ne pense pas qu'il faudrait tous les nommer.

1140 Alors, vous avez aussi le moratoire qui s'est tenu le 12 juin 2002. Au début des années 2000, le Témiscamingue avait assez bien intégré ses premières porcheries conventionnelles et se préparait à une *phase 2*. Viandes Lorraine, l'abattoir de Lorrainville vient de redémarrer sous une nouvelle administration. Un abattoir additionnel, Viandes Abitémis, accrédité fédéral, ouvre ses portes à Fugèreville en 2001.

1145 Alors, des projets de transformation finale sont sur le point de se greffer à ces deux abattoirs principaux, lorsque le gouvernement impose, le 12 juin 2002, un moratoire de 18 à 24 mois sur toute nouvelle porcherie dont les lisiers ne sont pas compostés. Inclus dans le Règlement sur les exploitations agricoles, ce moratoire provincial est venu mettre en péril les projets de transformation finale et, au premier chef, le projet prosciutto de Notre-Dame-du-Nord, mais également les deux abattoirs existants, dont celui de Lorrainville, dont la rentabilité dépend du projet prosciutto. Face à cette situation, un groupe d'intervenants du milieu s'est mobilisé et a
1150 entrepris plusieurs démarches, dont des rencontres avec les ministres des Régions et de l'Environnement, ce qui a conduit à l'adoption, le 13 décembre 2002, de la Loi 392.

1155 À la page suivante, 8, le projet prosciutto de Notre-Dame-du-Nord. La Loi 392 permet l'implantation en Abitibi-Témiscamingue de fermes porcines, dont l'approvisionnement de l'usine de jambon prosciutto à Notre-Dame-du-Nord. L'usine prosciutto a été annoncée officiellement tout récemment, le 25 février 2003. La construction de l'usine devrait débuter en avril 2003 et les opérations en décembre 2003.

1160 Les prévisions de production: modèle de transformation maximum de 1 008 jambons par semaine; la production de 20 000 porcs par année; les besoins de 50 000 porcs par année pour assurer la production; Viandes Lorraine compte actuellement 5 000 porcs à sa disposition; l'usine prosciutto nécessite l'implantation de plus ou moins 15 porcheries réparties en Abitibi-Témiscamingue; l'élevage des porcs considéré sur fumier liquide dans quelques cas et solide en grande majorité; le projet comprendra un volet de redevances aux municipalités qui contribuent
1165 aux productions porcines.

Face au gouvernement et au milieu, le promoteur s'est engagé formellement à respecter l'environnement, les ressources naturelles et la qualité de vie. Il a établi d'abord: code d'éthique;

1170 nouvelles normes; veille environnementale; plan régional de développement durable; production porcine de type familial.

Et naturellement, comme monsieur Champagne notre prédécesseur l'a dit, nous ne sommes pas intéressés à avoir de mégaprojets ou des intégrateurs qui viendraient s'implanter chez nous et qu'on vivrait avec des gérants de bannière comme il disait.

1175 Les démarches qui ont mené à l'adoption de la Loi 392 ont été ardues. Obtenir une dérogation à une décision provinciale n'est pas chose facile, d'autant plus que le moratoire est jumelé à l'actuelle Commission d'étude du BAPE sur la production porcine.

1180 C'est pourquoi nous demandons au BAPE de faire en sorte d'accueillir favorablement la mise en place de l'usine prosciutto de Notre-Dame-du-Nord, la relance de l'abattoir de Lorrainville Viandes Lorraine, les projets de porcheries qui y sont reliés, ainsi que tout projet visant à consolider l'abattoir de Fugèreville, Viandes Abitémis qui, malheureusement, a admis aux médias qu'il projetait de fermer son usine si à cause des problèmes d'environnement et

1185 d'approvisionnement à cause du moratoire.

Ça c'est des choses qui nuisent à notre développement, naturellement, ce sont des irritants pour nos petits développeurs que nous avons chez nous. Et je dois vous dire que les investisseurs dans le coin de pays, ils n'attendent pas aux portes pour venir investir chez nous.

1190 Alors, il faut en prendre soin. Et c'est quelque chose qui va nuire à notre... en tout cas, on est inquiets. La question de l'Environnement, ça remonte depuis août 2002. C'est ça, monsieur Clermont? Et la question n'est pas réglée.

L'approvisionnement, bien, là, naturellement avec le moratoire, il est pris, là lui, il ne peut pas... en tout cas, la problématique est adressée au député, ministre, voir s'il y a quelque chose qui peut être fait. Mais ce sont des irritants et ça nuit. C'est de l'incertitude autant pour les travailleurs, autant pour le client, que la clientèle qu'ils ont développée au cours des ans. Alors, c'est quelque chose qu'il faut essayer d'éviter, il faut éviter absolument.

1200 Alors, je vais laisser le soin à Daniel à titre d'aménagiste, il est aussi président de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, d'élaborer davantage sur ce sujet. Et en terminant, bien, de ma part, je voudrais encore vous dire merci et j'espère que votre stade ici au Témiscamingue a été des plus agréables. Alors, je laisse la parole à Daniel. Et ensuite, vous pourrez passer aux questions.

1205

M. DANIEL DUFEAULT :

Le texte qui suit, les pages 9, 10 et 11, présente un petit peu une évolution au niveau des lois par rapport à l'aménagement de la zone agricole, la réglementation des porcheries. Ça commence avec une entente qu'il y a eue en 1995 où, à ce moment-là, le gouvernement et les municipalités et l'UPA ont décidé de se partager les juridictions au niveau de la réglementation des activités agricoles, laissant au monde municipal la question des odeurs et la cohabitation

1210

harmonieuse, et au gouvernement, au ministère de l'Environnement surtout, la protection de l'eau et du sol.

1215

Et le texte présente ensuite un peu la centralisation des pouvoirs qui se sont faits au niveau de ces deux domaines-là, principalement la cohabitation harmonieuse, ce qui fait que le constat qu'on fait aujourd'hui, c'est peut-être qu'au niveau des municipalités ou des MRC, on n'a pas tous les outils ou tous les moyens nécessaires pour intervenir dans le mandat qui nous avait été confié en 95 par les autorités.

1220

Puis enfin, dans la dernière partie, à la fin du mémoire, on propose, pour éviter cette situation-là à l'avenir, de s'inspirer de la politique de consultation du ministère des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles, quand il y a une loi au niveau forestier, quand il y a une discussion qui se fait au niveau de changer son découpage administratif ou proposer un nouveau programme, à ce moment-là il y a une démarche qui s'effectue.

1225

Si c'est un sujet d'intérêt provincial, à ce moment-là il y a une table qui se réunit au niveau provincial et qui est consultée par le gouvernement. Si c'est un sujet d'intérêt régional ou local, à ce moment-là, c'est soit le Conseil régional de développement, soit les municipalités locales qui sont consultés sur ces sujets-là.

1230

Puis on prétend que si c'était appliqué au niveau de l'agriculture ou des porcheries, en tout cas, il y aurait moins de friction ou moins de problèmes à ce niveau-là.

1235

M. PHILIPPE BARRETTE :

Moi, en terminant, si vous me permettez, les membres du BAPE, c'est que les deux dernières années ont été fertiles en termes d'encadrement légal des activités agricoles. Sous la pression de certains grands lobbys, le gouvernement a restreint de façon importante les pouvoirs des municipalités au profit d'une centralisation et d'une uniformisation constantes.

1240

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1245

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Barrette. Dans votre mémoire, vous nous parlez du PIIA.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1250

PIIA, oui.

LE PRÉSIDENT :

1255

Rappelez-moi le sigle. Plan d'intégration...

M. DANIEL DUFEAULT :

Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

1260

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce plan-là qui a été mis au point, qui est un règlement, c'est par 8 municipalités. Donc, la MRC, j'imagine, a donné un cadre de référence et les municipalités l'ont accepté. Il me semble que ça a été essayé ailleurs et qu'il y a eu un jugement qui a invalidé ce genre de démarche. Est-ce que je me trompe?

1265

M. PHILIPPE BARRETTE :

Alors, je ne sais pas, monsieur Clermont ou monsieur...

1270

M. DANIEL DUFEAULT :

Oui, il y a eu un jugement dans la municipalité Laverlochère, qui disait que le règlement était inapplicable pour une demande de porcherie. Mais le motif pour lequel on a proposé ce modèle de règlement là aux municipalités, c'est pour qu'il y ait une discussion au niveau local.

1275

Vous avez vu cet après-midi des gens qui se questionnaient par rapport aux porcheries. Vous avez entendu, hier soir, des gens qui ont expliqué c'est quoi les retombées économiques que ça apporte. Ce qu'on a voulu faire, c'est recommander, être capable d'établir une discussion au niveau local entre les intervenants pour que ces gens-là puissent échanger l'information, comprendre le projet, comprendre ses retombées et puis pour que le projet soit vraiment accepté dans la localité.

1280

Et dans d'autres cas, je vous dirais que l'application de ce règlement-là dans d'autres municipalités n'a pas fait de problèmes.

1285

LE PRÉSIDENT :

Ça me semble un instrument extraordinaire. Est-ce qu'il marche ici? Est-ce qu'il a marché -- on est dans le moratoire, mais est-ce qu'il a bien fonctionné dans sa mise en oeuvre dans les municipalités?

1290

M. DANIEL DUFEAULT :

Oui, il y a eu des cas où des projets de porcheries ou d'autres projets agricoles ont passé l'approbation municipale via ce règlement-là.

1295

LE PRÉSIDENT :

1300

Et ça a bien fonctionné?

M. DANIEL DUFEAULT :

1305

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et le ministre ne l'a pas dénoncé, le ministre des Affaires municipales?

1310

M. DANIEL DUFEAULT :

Les orientations gouvernementales prétendent que ce n'est pas le bon outil. Le gouvernement veut proposer... ce qu'on comprend, puis le texte semble le démontrer, c'est qu'il y a une voie à suivre, il y a une façon de réglementer les activités agricoles, et puis le gouvernement nous laisse assez peu de marge de manoeuvre pour essayer d'avoir des formules innovatrices pour solutionner des problématiques qui sont locales.

1315

LE PRÉSIDENT :

1320

Mais dans le cas chez vous, ça a fonctionné, ça fonctionne encore dans la mesure où...

M. PHILIPPE BARRETTE :

1325

Alors, si je peux rajouter, l'objectif, c'est de donner de l'autonomie à nos paroisses, à nos localités. C'est eux autres qui vivent avec.

1330

Moi, je me vois mal à Témiscamingue dire: «Bien, là, au sens de l'ensemble de la MRC, allez mettre des porcheries, il n'y a pas de problème.» Ce n'est pas moi qui va vivre l'odeur. Alors, je me vois mal juger pour des gens qui sont trois, quatre paroisses plus loin. Alors, on donne de l'autonomie aux paroisses, on dit: «Le promoteur va parler avec les gens de la localité. Essayez de vous entendre là. Après ça, revenez à la MRC.»

LE PRÉSIDENT :

1335

Je trouve ça sage, j'essaie juste de voir... parce que vous dites plus loin: «Pendant que le gouvernement a constamment réduit nos choses...» et:

«Ils ont les mains liées...»

1340

- en parlant des gens -

«... par un cadre légal trop strict, un cadre légal infantilisant.»

1345

Donc, vous calculez qu'il n'y a pas eu assez de marge de manoeuvre. Et vous autres, vous avez pris l'initiative de mettre sur pied ce règlement de PIIA, et, dans votre cas, ça n'a pas été contesté et ça a fonctionné. C'est bien ça l'expérience, qu'on la comprenne? Je ne veux pas faire de mauvaise compréhension là.

M. DANIEL DUFEAULT :

1350

Oui. Puis ce n'est pas exclusif. Puis ce qu'on veut développer, c'est un accompagnement pour les promoteurs. Quand quelqu'un dépose un projet, que ce soit un projet agricole, forestier, hydroélectrique, ce n'est pas seulement un dossier qui est présenté à la municipalité dans le but d'obtenir un permis. Il y a un accompagnement qui doit se faire pour que le projet soit bien accepté et bien compris par la communauté. Puis après ça, il y a moins de friction par après.

1355

LE PRÉSIDENT :

1360

Vous vouliez dire un mot, monsieur Clermont, tantôt? Vous vous êtes avancé. Non? Ça va.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1365 Peut-être un peu continuer sur le même sens parce que je vois justement, en page 7, la
démarche que vous proposez. À ce moment-là, vous dites: «pour l'acceptation de projets de
porcheries». Mais au fond, c'est, on pourrait dire, un genre de démarche volontaire, si je le
comprends bien, étant donné qu'il n'y a pas de pouvoir réglementaire qui peut le faire, qui peut
obliger le promoteur de suivre ça actuellement. Je pense que c'est quelque chose que vous
voudriez mettre en application de façon officielle si les orientations gouvernementales l'acceptaient
1370 mais, pour le moment, c'est tout simplement, j'aurais tendance à dire, un outil que vous
fournissez au promoteur, n'est-ce pas?

M. DANIEL DUFEAULT :

1375 Oui. Dans le cadre du projet de monsieur Éthier qui était ici hier soir, c'est la démarche
avec lui qu'on veut mettre en place pour l'implantation des porcheries qui vont approvisionner son
usine.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1380 Dans le cadre de la Loi 392.

M. DANIEL DUFEAULT :

1385 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1390 En page 8 de 13 de votre mémoire, dans les choses que vous demandez au BAPE, vous
dites -- vous m'avez dit tantôt en aparté, est-ce que le projet Viandes Abitémis est fermé? Est-ce
qu'ils ont cessé ou si c'est une menace de fermeture qui est annoncée?

M. PHILIPPE BARRETTE :

1395 Ce n'est pas une menace. Les gens, on a eu sur les médias aujourd'hui que le
propriétaire était obligé de fermer à cause de normes environnementales. La problématique qu'il y
a, c'est les déchets pour les moutons, l'agneau et aussi son approvisionnement. C'est des
choses qui normalement auraient dû être réglées.

1400 Parce que je regardais la correspondance, moi-même, qui relève du mois d'août 2002,
qui a été adressée aux gens de l'Environnement, et on a une problématique au Témiscamingue,
on est éloigné des centres de LES. Il y a seulement que Amos et New Liskeard en Ontario, et
Rouyn-Noranda qui peuvent accepter ces déchets-là. Alors, naturellement le transport et ces
affaires-là. Et il y avait une permission...

1405 En tout cas, je n'ai pas tous les détails, mais je pense que Denis pourrait peut-être continuer pour les dépôts en tranchée, ainsi de suite. Au moment où on se parle, en tout cas, sur les médias aujourd'hui on nous disait qu'elle fermait vendredi. Je l'ai pris au radio, moi.

LE PRÉSIDENT :

1410 D'accord. À cause de sa disposition de déchets.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1415 C'est ça, et de l'approvisionnement aussi, difficulté de l'approvisionnement.

LE PRÉSIDENT :

1420 Bon. Parce que c'est deux choses différentes. Si c'est sur sa gestion des déchets, ça, c'est une question. Sur la question de l'approvisionnement, c'est une autre question, c'est une question d'un autre type.

1425 Là, vous signalez dans votre réflexion que le projet prosciutto nécessite l'implantation de plus ou moins 15 porcheries réparties dans l'Abitibi-Témiscamingue. Donc, quelqu'un est venu cet après-midi, qui est un fournisseur éventuel pour le prosciutto. Mais là, il faudrait 15 autres porcheries. Et comme actuellement il y a un moratoire, c'est ça qui risque de retarder la production et de rendre le projet fragile. Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre?

M. PHILIPPE BARRETTE :

1430 Bien, la Loi 392 lui permet de procéder. Moi, là, je comprends ça de même. La loi lui permet de... il y a eu un amendement à la Loi 392, l'amendement dit: «Bien, il peut procéder.» Parce qu'il ne peut pas construire sans avoir de l'approvisionnement.

1435 Alors, le promoteur, c'est ce qu'il veut faire. Il veut construire mais aussi il va établir... il a commencé d'ailleurs à vouloir établir des porcheries ici et là. Et comme il a été énoncé là, il y a un code d'éthique, et je pense qu'il veut se soumettre un peu plus... même, il veut aller au-delà des normes qui ont déjà été établies pour s'assurer que le respect de l'environnement est respecté.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et donc, actuellement, il peut procéder.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1445 Moi, ce que je comprends, oui. D'ailleurs, cet après-midi il était ici. Daniel peut peut-être répondre ou Denis, mais...

M. DENIS CLERMONT :

1450

Il peut procéder, oui. Dans le fond, quand on parle de ça, c'est pour indiquer qu'il y a sur la table un modèle de production qui est intéressant pour le milieu, à ces conditions-là.

LE PRÉSIDENT :

1455

D'accord. Mais qu'est-ce que vous attendez du BAPE qu'on accueille favorablement si les choses existent déjà?

M. DENIS CLERMONT :

1460

Bien, c'est de reconnaître qu'il y a là un modèle qui pourrait être exportable ou qui pourrait s'étendre.

LE PRÉSIDENT :

1465

Très bien. Effectivement, il y a là quelque chose de tout à fait original et qui...

M. DENIS CLERMONT :

1470

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1475

Très bien.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1480

Je ne sais pas si vous pourriez m'expliquer, j'ai un peu de misère à comprendre justement pour la question de l'abattoir, celui de Fugèreville.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1485

Abitémis. Écoutez, on pourrait...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1490

Abitémis, oui. Ce que je voulais savoir surtout, c'est que lui n'est pas dans la même situation que Viandes Lorraine. C'est-à-dire que lui n'a pas la possibilité de développer de nouvelles porcheries pour approvisionner son abattoir, actuellement, selon la Loi 392. C'était uniquement pour Viandes Lorraine. C'est ça?

M. DENIS CLERMONT :

Oui, vous avez raison.

1495

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Donc, lui, il est bloqué?

1500

M. DENIS CLERMONT :

Oui, monsieur, il est bloqué. Ce monsieur-là a avisé ses 40 employés qu'il devait cesser ses opérations vendredi prochain. Les raisons, il y en a trois. Il y en a une que c'est concernant des normes environnementales. Un deuxième motif, c'est les difficultés d'approvisionnement.

1505

Il faut bien comprendre que quand ce monsieur-là a bâti son abattoir, il n'y avait pas sur la table le moratoire. Alors, là, il y a des règles du jeu qui ont été modifiées en cours de route et ça cause des préjudices importants. Et la garantie d'approvisionnement pour des porcs, quand on a un abattoir, c'est un problème.

1510

Il y a aussi une question de financement, là, qui n'a pas d'affaire, mais il y a un troisième motif et ça concerne le financement aussi. Mais c'est des choses qui traînent depuis longtemps. Et maintenant, il s'agit de voir si ça peut se régler rapidement.

1515

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'ai une question plutôt technique cette fois-là, elle est reliée à une autre de vos recommandations, celle qui touche les mesures d'atténuation des odeurs. Alors, vous semblez la lier, j'aurais tendance à dire, complètement aux odeurs au bâtiment. Parce que ce que l'on entend, du moins ailleurs et en particulier sur les élevages utilisant le lisier, les plaintes sont beaucoup plus au niveau des épandages qu'au niveau du bâtiment.

1520

Alors, dans votre cas ici, vous nous parlez que des odeurs au bâtiment. Est-ce qu'il n'y a pas de difficulté dans la région en ce qui concerne les odeurs à l'épandage?

1525

M. DANIEL DUFEAULT :

Les principales inquiétudes, lorsqu'il y en a eu, pour les odeurs, c'est au niveau des bâtiments, ce n'est pas par rapport à l'épandage, au Témiscamingue.

1530

LE PRÉSIDENT :

C'est une autre des particularités.

1535

M. PHILIPPE BARRETTE :

1540 Mais il faut s'entendre là. Moi, j'ai eu une plainte. Puis il y a des règlements de compte, des fois, entre personnalités. On n'est pas différents des autres, au Témiscamingue. Des fois, on dit: «On va régler...»

1545 Alors, vous faites l'épandage un samedi après-midi lors d'un mariage, bien, ce n'est pas tellement agréable, ça là, dans la paroisse. J'ai eu ça, cette plainte-là, moi. Alors, bien, pourquoi qu'ils ont fait ça? Puis c'était tout près d'une église en plus de ça. Alors, il y a des choses qui peuvent être améliorées. Puis ce n'était pas du purin de porc non plus, c'était un autre, mais en tout cas.

Mais généralement, c'est comme ils disent, eux autres là, c'est le bâtiment.

LE PRÉSIDENT :

1550 Alors, écoutez, on va vous remercier de votre contribution. Vous avez présenté deux mémoires en même temps. On n'a pas discuté en profondeur du mémoire des aménagistes, qui est à l'intérieur de l'autre mémoire et qui est aussi présenté sous une autre forme, mais je voulais vous dire, c'est un travail tout à fait remarquable de réflexion des aménagistes. Et c'est une des choses qui est fort complexe dans le dossier, de tenir à la fois la dimension environnement à proprement parler et la dimension aménagement.

1560 Il semble y avoir une polarité de juridiction et d'approche, selon qu'on est dans une perspective d'aménagement, et donc d'encadrement par définition, et une perspective stricte d'environnement, de protection d'environnement. Là, il y a une espèce de double entrée qui est assez complexe et sur laquelle les gens viennent constamment nous dire des choses, qui parle d'approche par bassin versant ou la responsabilité des municipalités ou des MRC dans le cadre de ces choses-là. Alors, les deux mémoires sont complémentaires à ce niveau-là et sont fort intéressants et stimulants l'un et l'autre.

1565

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Elle est même triple avec le zonage agricole.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous avez bien raison. Est-ce que vous voulez commenter là-dessus, monsieur, avant qu'on finisse?

1575 **M. DANIEL DUFEAULT :**

1580 Non. Bien, je voulais juste vous signaler que désormais, avec la Loi 77, les schémas d'aménagement ont changé de nom, c'est maintenant des schémas d'aménagement et de développement. Alors, notre approche qu'on a voulu présenter, ce n'est pas seulement au niveau de l'aménagement de la zone agricole, mais aussi de bien accueillir un promoteur, que ce soit un promoteur agricole, forestier ou pour un autre projet.

LE PRÉSIDENT :

1585 Merci. C'est une autre information complémentaire de première main. Merci, monsieur le maire.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1590 Alors, on vous remercie d'avoir bien voulu vous déplacer pour venir nous entendre.

LE PRÉSIDENT :

1595 Oui, mais en tout cas, c'est un charme que d'être dans la région.

M. PHILIPPE BARRETTE :

Ah! bien, ça nous fait plaisir d'avoir de la visite au Témiscamingue.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Et puis je dois vous dire que c'est impressionnant quand on regarde ça et quelqu'un qui nous dit qu'il a combien, 6 000 lacs?

1605 **M. PHILIPPE BARRETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1610

C'est quelque chose.

M. PHILIPPE BARRETTE :

1615

On ne vous dira pas ceux qu'il y a de la truite et du doré dedans, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Non? Merci.

1620

M. PHILIPPE BARRETTE :

Vous êtes bienvenus de venir pratiquer la pêche chez nous.

1625

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Guy Perreault, s'il vous plaît.

M. GUY PERREAUULT :

1630

Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1635

Bonsoir, monsieur.

M. GUY PERREAUULT :

Bonsoir, monsieur le commissaire.

1640

J'aimerais d'abord expliquer pourquoi je suis ici.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1645

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. C'est le rôle d'un intellectuel, d'un universitaire que de poser un certain nombre de questions critiques et d'analyser l'herméneutique de tout ça. Et je pense que c'est ça que votre mémoire fait sous le «je». C'est intéressant. Vous ne le faites pas du haut d'une chaire, vous le faites comme un homme situé, qui n'a pas peur de l'aborder depuis son vécu, ses valeurs et ses responsabilités à l'égard de ses descendants.

1650

1655 Votre mémoire est une interrogation à l'égard de la Commission et je dois dire que l'interrogation que vous avez, nous l'avons. Ça, je peux vous rassurer là-dessus. C'est-à-dire que si nous arrivons ensemble à la conclusion qu'il ne peut pas y avoir de réconciliation entre le développement durable et la production porcine, nous le dirons. N'ayez pas peur pour ça. On n'est pas attaché, on n'est pas attachables et...

1660 **M. GUY PERREAULT :**

Comme le mandat écrit pourrait le laisser entendre.

LE PRÉSIDENT :

1665 Oui, mais ça, là, la tradition du Bureau d'audiences est toujours de poser en premier l'hypothèse zéro tout le temps, et là-dedans comme dans le reste, bon. Par ailleurs, vous comprenez bien que la question derrière celle-là, ce n'est pas que la question du porc, c'est une question de société, qui est infiniment plus profonde derrière celle-là.

1670 Alors, merci là-dessus de votre contribution. Je ne pense pas qu'on ait beaucoup de questions à vous poser parce que le message est clair et vous nous renvoyez la balle. Et tout ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous la recevons la balle. Et n'ayez pas peur pour ça, je pense que...

1675 Mais c'est très honorable que vous l'ayez fait et que vous le fassiez dans un ton aussi dégagé. On s'est fait accuser de pas mal de choses jusqu'à maintenant, et vous n'êtes pas dans le ton de l'accusation, vous êtes dans le ton de la responsabilisation. Et je pense que c'est formidable que ça aussi puisse exister entre nous à l'intérieur d'un débat public.

1680 Est-ce que je peux savoir quelle ferme, quel type de production vous faites?

M. GUY PERREAULT :

1685 Je pourrais peut-être ajouter qu'étant donné que je suis probablement la personne la plus âgée de la salle, je peux me permettre de le faire maintenant. Si je l'avais fait, ce rapport-là, il y a dix ans seulement, il y aurait eu un ton probablement beaucoup plus agressif.

LE PRÉSIDENT :

1690 Et vous êtes producteur agricole aussi?

M. GUY PERREAULT :

1695 Oui, un tout petit, qui fonctionne à perte évidemment. Mais je reste plus sur ma ferme pour le plaisir que pour l'argent.

LE PRÉSIDENT :

Et quel type de production faites-vous?

1700

M. GUY PERREAULT :

C'est de la production... j'ai une terre qu'on appelle un lot, 40 hectares, je fais de la grande culture. Mais c'est surtout les voisins qui travaillent dessus.

1705

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes membre de l'UPA?

1710

M. GUY PERREAULT :

Pas de l'UPA. De...

LE PRÉSIDENT :

1715

L'Union paysanne?

M. GUY PERREAULT :

1720

De l'Union paysanne, mais aussi localement du...

LE PRÉSIDENT :

Du syndicat local?

1725

M. GUY PERREAULT :

Pardon?

1730

LE PRÉSIDENT :

Du syndicat local?

M. GUY PERREAULT :

1735

Oui, je suis membre de l'UPA, c'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

1740

Vous êtes membre de l'UPA.

M. GUY PERREAULT :

1745 Oui, oui. Mais je ne suis pas reconnu comme producteur agricole parce que je n'ai pas
5 000 \$ de revenu.

LE PRÉSIDENT :

1750 Parce que votre production n'est pas suffisante, oui. Est-ce que vous avez des
questions? Parce que mon collègue est professeur d'université aussi, alors...

M. GUY PERREAULT :

1755 Oui. Bien, je ne suis pas étonné que vous receviez bien ça parce que vous êtes aussi
des spécialistes en environnement. Alors, je pense que vous pouvez comprendre mes propos.

LE PRÉSIDENT :

1760 Oui, oui, soyez sûr. En tout cas, merci. Je pense que ça finit en beauté la rencontre que
nous avons dans la région.

M. GUY PERREAULT :

1765 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci encore, monsieur.

1770 Alors, avant qu'on ne termine, il y a quelqu'un qui a demandé d'user du droit de
rectification. J'invite donc monsieur Jocelyn Roy, s'il vous plaît.

M. JOCELYN ROY :

1775 Monsieur le commissaire, alors je voudrais rectifier deux points ou préciser. Mon nom est Jocelyn Roy. Je suis directeur régional au ministère de l'Environnement pour l'Abitibi-Témiscamingue. Alors, à ce titre, j'ai le mandat, entre autres, de délivrer et donc de signer, au nom du ministre de l'Environnement, des certificats d'autorisation.

1780 Concernant Val-d'Or, il y a eu un questionnement à savoir si Val-d'Or était toujours aujourd'hui une zone d'activités limitées. Je veux bien confirmer qu'il n'y a pas eu de modification réglementaire et que donc Val-d'Or, au moment où on se parle aujourd'hui, est toujours considérée comme zone d'activités limitées.

1785 Le deuxième point, c'est concernant la Loi 392. Cette loi-là a deux articles, l'article 2 dit:

«La présente loi entre en vigueur à la date fixée par le gouvernement.»

Cette date-là n'a pas encore été fixée. C'est les deux points que je voulais préciser.

1790

LE PRÉSIDENT :

Merci. Comme ce n'est pas un droit de réplique...

1795

M. JOCELYN ROY :

Non, voilà.

LE PRÉSIDENT :

1800

... alors on n'ira pas plus loin. Merci. S'il y en a qui veulent répliquer à ça, vous nous écrirez. Merci. Je pense que c'est clair, par ailleurs.

1805

Écoutez, il me reste à remercier tous les gens qui sont venus présenter des mémoires. Vous avez vu la diversité de la controverse dans laquelle on est, des gens qui sont venus presque mettre leur vie sur la table en disant: «On a besoin de ça, c'est essentiel» et d'autres qui ont mis leur vie sur la table en disant: «Mais c'est effrayant ce qui arrive et on ne peut pas faire ça», et des démarches authentiques de part et d'autre, et des argumentations et des visions qui sont fort complexes.

1810

Je dois dire que c'est toujours émouvant d'être dans une audience publique quand on voit la force d'énergie et le travail que les gens déploient pour construire des mémoires et prendre la peine de venir dire cela, et de le faire en sachant que d'autres vont les entendre, et qu'ils auront pris comme ça le courage de leurs orientations, de leur position.

1815

1820 Mais c'est comme ça aussi qu'on fait une société dans laquelle on apprend à vivre collectivement dans nos différences et qu'on doit chercher ensemble à trouver des solutions aux problèmes qui sont les nôtres et auxquels nous faisons face. Il n'y a pas de magie là-dessus. Ce n'est qu'à force de pouvoir reprendre et rediscuter, de voir les raisons que nous avons de faire les choses que nous faisons, que nous parvenons à y voir clair.

1825 Quand la Commission aura terminé sa deuxième tournée — Jeudi saint ou Vendredi saint, on va avoir terminé la deuxième tournée — on aura entendu les 300 quelques mémoires qui nous sont présentés. Ensuite, la Commission va produire son rapport. C'est-à-dire qu'elle va se retirer, elle va digérer l'immense documentation qui a été déposée tout au long de l'audience, les mémoires, les orientations. Nous allons traverser le plus que nous pouvons la littérature scientifique sous-jacente. Nous avons une équipe tout à fait remarquable de six jeunes intellectuels professionnels qui travaillent d'une manière admirable pour nous. Et nous sommes aussi quatre commissaires. Nous avons la possibilité aussi d'aller chercher de l'expertise
1830 complémentaire.

Normalement, nous devrions finir, remettre au ministre de l'Environnement un rapport pour le 15 septembre. En somme, c'est ça qu'est notre mandat et c'est ce à quoi nous voulons arriver. Et souhaitons que la contribution, que tous ensemble nous aurons faite, permettra au
1835 Québec de voir plus clair et de mieux avancer dans cette question-là.

Alors, c'est un au revoir en un sens, on ne se reverra pas personnellement, mais le travail dans lequel vous vous inscrivez vous reviendra. Il vous appartiendra à dire si vous vous reconnaissez ou non. Mais merci beaucoup de votre contribution, et à la prochaine.

1840

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
1845 sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

1850

LISE MAISONNEUVE, s.o.